



**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRAISSESSAC**

Département : HERAULT

Commune de Graissessac

Séance du 05 octobre 2021

Date de convocation : 29/09/2021

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 10

Objet : Mise en location des terrains potagers communaux

le Conseil Municipal de la commune de Graissessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mariette COMBES.

Présents : P.Belles, M.Combes, A.Dantoni, T.Gaumet, G.Granier, J.Hernandez, A. Jalabert, V.Lorthioir, C.Navard, R.Raynal.

Mme Navard a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre des décisions concernant la location des jardins potagers communaux.

Premièrement : la commune possède aujourd'hui 11 terrains situés sur le chemin de papin ainsi que 2 terrains à Riols. Mme le Maire propose de continuer la location de ces terrains pour la somme de 50€ par an. En outre sur ce site Mme Bertrand et M.Nowak souhaitent planter des fruitiers sur les parcelles communales qu'ils ont déjà en location : il convient de leur proposer un contrat de plus longue durée pour conforter cet investissement. Un bail rural de 9 ans leur sera donc proposé pour un montant de 100€ annuel pour l'ensemble des terrains (313-1 et 313-2).

Deuxièmement : La commune est désormais propriétaire des terrains de 3F Occitanie bordant les sapinettes. Mme le Maire propose d'étudier un morcellement de ces terrains afin d'y créer des jardins familiaux. Ils seront ensuite proposés à la location pour la somme de 50€ par an.

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 06/10/2021

Et de publication le 06/10/2021

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Graissessac, le 06/10/2021

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 034-213401177-20211005-2021_40-DE

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire :

Après en avoir délibéré ; Le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la location des jardins potagers communaux pour la somme de 50€

Approuve la passation d'un bail rural avec Mme Bertrand et M. Nowak pour la somme de 100€ par an pour les parcelles 313-1 et 313-2)

Autorise Mme le Maire à procéder au morcellement des terrains jouxtant les sapinettes afin d'y créer des jardins familiaux à louer pour 50€ par an.

Autorise Mme le maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Mariette COMBES

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 06/10/2021

Et de publication le 06/10/2021

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Graissessac, le 06/10/2021

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "M. Combes", written over the date and location text.



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 034-213401177-20211005-2021_39-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRAISSESSAC

Département : HERAULT

Commune de Graissessac

Séance du 05 octobre 2021

Date de convocation : 29/09/2021

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 10

Objet : vente terrains Padène

le Conseil Municipal de la commune de Graissessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mariette COMBES.

Présents : P.Belles, M.Combes, A.Dantoni, T.Gaumet, G.Granier, J.Hernandez, A. Jalabert, V.Lorthioir, C.Navard, R.Raynal.

Mme Navard a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'achat de terrain émise par M. Groussard. Il s'agit des parcelles suivantes :

- AE 202 (640m²) vente dans l'état (l'acquéreur faisant son affaire de l'évacuation des plastiques suivant prescriptions environnementales)
- AE 205 (64 260m²) vente avec division parcellaire. Il conviendra de noter que ce terrain est sur un site risque minier, sur le bord du terroir, il ne sera donc pas constructible)
- AH 125 (10 618m²) vente avec division parcellaire, la commune restera propriétaire de l'emprise du chemin et des terrains au-dessus du chemin.

La proposition financière s'élève à 2000€ pour l'ensemble des terrains, comme décrit ci-dessus, avec à la charge de l'acquéreur les divisions parcellaires ainsi que l'ensemble des frais notariés.

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 06/10/2021

Et de publication le 06/10/2021

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Graissessac, le 06/10/2021

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 034-213401177-20211005-2021_39-DE

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire ;

Après en avoir délibéré ; le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide la vente des parcelles AE 202, parties des parcelles AE205 et AH 125 avec les conditions décrites ci-dessus

Approuve la vente pour la valeur de 2000€

Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Autorise Mme le maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Mariette COMBES

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 06/10/2021

Et de publication le 06/10/2021

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Graissessac, le 06/10/2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Combes', is written below the date.



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 034-213401177-20211005-2021_41-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRAISSESSAC**

Département : HERAULT

Commune de Graissessac

Séance du 05 octobre 2021

Date de convocation : 29/09/2021

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 10

**Objet : DÉLIBÉRATION POUR LA COLLECTE ET VALORISATION DES
CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE CADRE DU SERVICE DE
CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ**

le Conseil Municipal de la commune de Graissessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mariette COMBES.

Présents : P.Belles, M.Combes, A.Dantoni, T.Gaumet, G.Granier, J.Hernandez, A. Jalabert, V.Lorthioir, C.Navard, R.Raynal.

Mme Navard a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux Certificats d'Économies d'Énergie,

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 06/10/2021

Et de publication le 06/10/2021

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Graissessac, le 06/10/2021

Vu la convention d'adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles du 16 novembre 2020,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner gratuitement par le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergies.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie.

AUTORISE ainsi le transfert au Pays Haut Languedoc et Vignobles des Certificats d'Économies d'Énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces Certificats d'Économies d'Énergie auprès d'un obligé,

AUTORISE le maire à signer ladite convention d'habilitation avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Mariette COMBES,

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 06/10/2021

Et de publication le 06/10/2021

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Graissessac, le 06/10/2021